

Le blanchiment des abris permet de réduire le rayonnement lumineux et abaisse ainsi les températures de 5°C environ par rapport à une serre non blanchie. Il diminue également les besoins en eau des plantes et améliore la tenue des plantes en période estivale. Il limite les coups de soleil sur les fruits de poivron (associé à une ouverture réduite du faîtage), ainsi que les nécroses apicales sur tomate et poivron, les collets jaunes sur tomate, les brûlures de têtes sur concombre... Il améliore également le confort du personnel.

La réduction des températures permet de réduire le développement des acariens (associée à des bassinages) et elle améliore l'activité des bourdons.

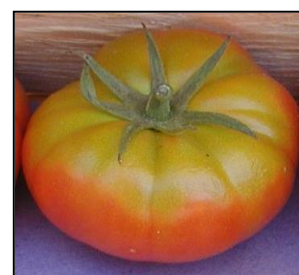
Les bâches de serre sont également mieux protégées de la photodégradation, ce qui augmente leur durée de vie potentielle ; le blanchiment s'impose encore davantage et souvent plus tôt sur des bâches neuves. Toutes les cultures peuvent être blanchies, même si elles sont courtes (courgette, melon), sauf si on envisage une solarisation.



Coup de soleil sur poivron



nécrose apicale sur tomate



collet jaune sur tomate

## Mode d'emploi

- On procède en général à 2 applications, si la météo le permet :
  - 1<sup>ère</sup> application en mai : à faible dose sur toute la surface, ou seulement sur les côtés les plus exposés.
  - La 2<sup>ème</sup> application en juin à dose normale sur la totalité de l'abri.
- Le produit est appliqué à la lance, en l'absence de vent, sur des bâches propres et sèches et avec la garantie d'aucune pluie dans les 24 heures pour éviter le lessivage.
- Volume d'eau par hectare : 1000 litres à 2000 litres/ha : mouillage suffisant et répartition homogène !

## Produits

- **Produits « commerciaux » spécifiques** (usage autorisé en AB) : Ombraflex, Climalux, Parasoline, Eclipse ... )
  - Ces produits élaborés à base de carbonate de calcium et de résine acrylique (origine pétrolière, biodégradabilité totale annoncée en 2 ans) existent en plusieurs versions :
    - **Produits « normaux »** : plus facilement lessivé par les pluies.
    - **Produits horticoles** (davantage de résine acrylique) : adhérence renforcée, à réserver à la 1<sup>ère</sup> application ; ils imposent très souvent un déblanchiment à l'automne.
    - **Produits photosélectifs** (Transpar, Reduheat ...) : ils réduisent la température sans réduire la photosynthèse ; ils sont plus chers (environ 8€/kg) et imposent le déblanchiment à l'automne.
  - **Doses** : dilution d'1 bidon de 25 kg (attention certains produits sont en bidon de 20 kg) pour 100 à 150 litres d'eau (jusqu'à 200 litres pour un ombrage léger), soit 12% à 25 %, soit 120 kg à 500 kg /ha (selon le volume, de 1000 litres à 2000 litres/ha).
  - **Coût** : 2 € /kg en produit « normal », soit 240 € à 1000 €/ha selon concentration et mouillage.
  - **Le déblanchiment** à l'automne des produits « normaux » est parfois nécessaire si la concentration est forte et/ou si les pluies d'automne sont rares ; il est nécessaire pour les produits horticoles ou photosélectifs. Il est réalisé par pulvérisation d'acide citrique à 5%, puis rinçage après quelques heures (proscrire les produits à base d'acide oxalique ou d'acide fluorhydrique sur les bâches plastiques).

### → **Blanchiment à l'argile calcinée** (usage autorisé en AB) :

La pulvérisation d'argile blanche calcinée (kaolinite) est autorisée en AB et pratiquée en arboriculture comme barrière physique contre certains ravageurs (mouche de l'olive, puceron cendré pommier...). Depuis 2011, le GRAB réalise le blanchiment de ses tunnels avec Sokalciarbo WP (la marque Surround a une tenue inférieure). L'argile est plus écologique et moins chère que les produits commerciaux spécifiques ; sa tenue est convenable mais inférieure aux produits « classiques » ; elle est bien lessivée par les pluies d'automne.

- **Doses** : 5 % (2 passages) ou 8% (1 seul passage), avec un mouillage de 2000 l/ha, soit 200 kg/ha ou 160 kg/ha.
- **Prix** : Sokalciarbo WP (= Baïkal WP) : 1.60 €/kg, soit 320 €/ha (2 passages x 5%) et 256 €/ha (1 passage x 8%).

- **Précautions** : il est nécessaire de diluer préalablement l'argile dans un bac puis de verser cette solution mère dans le pulvérisateur et compléter en eau puis homogénéiser ; il est également impératif de maintenir l'agitation dans la cuve pendant la préparation et l'application. L'argile étant abrasive, il est fortement recommandé d'utiliser un pulvérisateur équipé d'une pompe à piston-membrane et d'éviter les pompes à piston.